



Projet de Vie Scolaire du Collège Sacré-Cœur

“Accueillir le jeune avant de prendre en charge l’élève”

Introduction

Le présent projet de vie scolaire du Collège Sacré-Cœur s'inscrit en parfaite cohérence avec le Projet d'Établissement de l'ensemble scolaire SACRÉ-CŒUR / SAINTE FAMILLE, lequel s'appuie sur les Évangiles et affirme les orientations diocésaines ainsi que les valeurs éducatives et pédagogiques de notre établissement. Il a pour ambition de **placer la bienveillance, l'exigence et la réussite de chaque élève au cœur de notre action éducative.**

Il vise à mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, composée de tous les acteurs – enfants, parents, et équipe éducative – pour garantir un climat scolaire serein, inclusif et propice à l'épanouissement de tous. Nous sommes invités à prendre le chemin du **bien vivre ensemble pour développer le plaisir de transmettre et d'apprendre en s'ouvrant sur le Monde.** Ce projet repose sur une qualité de la relation enfant/adulte, basée sur la confiance, le respect et l'engagement de toutes et tous.

L'enfant est le premier acteur de sa scolarité, guidé par la bienveillance mais aussi par les exigences et les efforts que nécessitent ses apprentissages. Les parents, premiers éducateurs, participent activement à la réussite de leur enfant et demeurent des partenaires à part entière de l'équipe pédagogique. L'ensemble de l'équipe éducative s'engage à travailler de concert, à initier et à faire vivre les projets pour faire grandir chaque jeune qui nous est confié.

Axes Prioritaires

Ce projet de vie scolaire s'articule autour de cinq axes prioritaires :

1. Accueil et Intégration

Rentrée des élèves de 6^{ème} sur une ½ journée qui leur est réservée afin de découvrir le collège

Séjour d'intégration de 3 jours en Octobre.



2. Climat Scolaire et Respect

Application d'un **règlement intérieur clair**, axé sur le respect, la sécurité et la responsabilisation de chacun. Cette charte de vie définit les droits mais aussi les devoirs des élèves, permettant à chacun de s'épanouir en confiance dans le respect de la liberté de tous.

Respect des horaires de l'établissement (8h10-12h15 et 13h40-16h45). Tout retard devra être signalé à la Vie Scolaire et son motif communiqué par la famille via Pronote, les retards répétés pouvant entraîner un conseil d'éducation.

Gestion des absences avec information systématique des familles et une trace écrite nécessaire pour le motif.

Exigence d'une **tenue vestimentaire correcte de collégien**, interdisant notamment les tenues fantaisistes ou provocatrices, les survêtements et t-shirts d'équipe de sport. Le jeudi, les élèves sont invités à porter les couleurs de l'établissement.

Intervention à la prévention du harcèlement et à l'usage responsable des outils numériques.

Surveillance renforcée des abords du collège et des espaces communs pour garantir la sécurité, par du personnel et de la vidéo surveillance

Les élèves s'engagent à prendre soin des locaux et du matériel, à se déplacer dans le calme, et sont responsables de leurs faits et gestes. Il est interdit d'introduire des substances ou objets dangereux et tout commerce entre élèves est proscrit. Le chewing-gum est interdit dans l'enceinte.

Le respect mutuel et la politesse envers toute personne présente dans ou hors de l'établissement sont exigés. Toute forme de discrimination (propos sexistes, racistes, etc.) fera l'objet d'un rappel à la loi et d'une sanction appropriée.

L'usage de tout appareil électronique (téléphone, tablette, objet connecté, etc.) est interdit à l'intérieur de l'établissement, ils doivent être déposés à l'entrée dans la boîte dédiée à chaque classe et récupérés à la sortie. En cas de non respect du règlement, un conseil de discipline sera organisé.

3. Assiduité et Suivi Personnalisé

Suivi rigoureux des absences et retards, avec information systématique des familles et accompagnement individualisé des élèves concernés.

L'assiduité et la régularité du travail sont indispensables pour progresser et réussir. En cas d'absence d'un enseignant, les élèves



doivent être présents pour travailler si aucune notification spécifique n'est donnée par la Vie Scolaire.

Mise en place de **dispositifs de soutien** tels que l'aide aux devoirs.

L'élève s'engage à noter ses devoirs dans son agenda, à faire le travail demandé dans son intégralité (en classe comme à la maison), et à respecter les exigences et les délais donnés par les enseignants. Le refus de travail pourra entraîner une rencontre et une sanction.

L'élève doit toujours avoir le matériel demandé par l'enseignant et veiller à son bon état. En cas d'absence, l'élève s'engage à rattraper son travail en s'organisant avec ses camarades, Pronote étant un soutien essentiel.

4. Citoyenneté et Engagement

Élections des délégués de classe et rencontre plusieurs fois dans l'année.

Participation à des **projets citoyens** (actions solidaires, éducation à l'environnement : collecte de piles, de cartouches d'encre).

Intervention de partenaires extérieurs : Associations pour parler du **harcèlement, EVARS, Police municipale (ASSR)**....

Les enseignants proposeront **des projets pédagogiques** (atelier théâtre, projet Voltaire, projet Cambridge, etc.) dans le cadre du programme, demandant l'investissement des élèves.

L'élève s'engage à participer **aux temps forts mis en place par l'établissement dans le cadre de la pastorale**.

5. Inclusion et Bien-être

Accueil et accompagnement des **élèves à besoins particuliers** (PAI, PAP, PPS) en lien avec l'équipe pédagogique.

Actions de sensibilisation à la diversité et à la **lutte contre toutes formes de discrimination**.

Organisation **d'ateliers bien-être** (sophrologie, gestion des émotions).

L'échange dans la confiance et la bienveillance avec les adultes de l'établissement est essentiel pour l'épanouissement de l'élève.

6. Organisation et Fonctionnement

Le Collège Sacré-Cœur garantit **un emploi du temps stable et lisible** pour tous les élèves. En cas d'absence d'un enseignant et en l'absence de notification spécifique de la Vie Scolaire, les élèves doivent être présents entre 9h10 et 15h35 pour travailler. Une harmonisation des pratiques éducatives est assurée entre les membres de l'équipe vie



scolaire (CPE, assistants d'éducation, enseignants). Des réunions régulières de coordination sont mises en place pour assurer le suivi des actions et l'évaluation du projet.

Évaluation et Ajustement

L'évaluation et l'ajustement du projet sont des étapes clés :

Un bilan à la moitié du 1^{er} trimestre est réalisé avec l'équipe éducative afin de réagir rapidement en cas de difficultés.

Le fonctionnement de l'établissement par trimestre permet d'évaluer la progression des élèves et de leurs comportements. Le conseil de classe peut attribuer des **Félicitations, Compliments, Encouragements**, mais aussi des Avertissements de Travail ou de Comportement.

En cas de manquements au règlement, diverses sanctions éducatives et réparatrices peuvent être appliquées : mots dans le carnet ou sur Pronote, retenues, rencontres parents/élève/enseignants et/ou Chef d'établissement. Pour les situations plus sérieuses, **des Conseils d'Éducation ou des Conseils de Discipline** (restreints ou pléniers) peuvent être convoqués, pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive de l'établissement pour les manquements graves ou récurrents....

Conclusion

Ce projet de vie scolaire, bâti sur les valeurs de **Travail, Savoir-être, Persévérance et Joie d'apprendre**, a pour ambition de fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs partagées et d'actions concrètes, afin de garantir à chaque élève un cadre sécurisé, respectueux et porteur de réussite et de croissance.